

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 81 (2019)

Heft: 11

Rubrik: Sécurité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La ceinture en post-équipement?

L'augmentation des accidents mortels dans l'agriculture a relancé le débat sur les ceintures de sécurité. L'obligation d'en équiper les véhicules agricoles neufs n'est entrée en vigueur qu'en 2018, mais on peut aussi les installer sur des véhicules plus anciens.

Roman Engeler



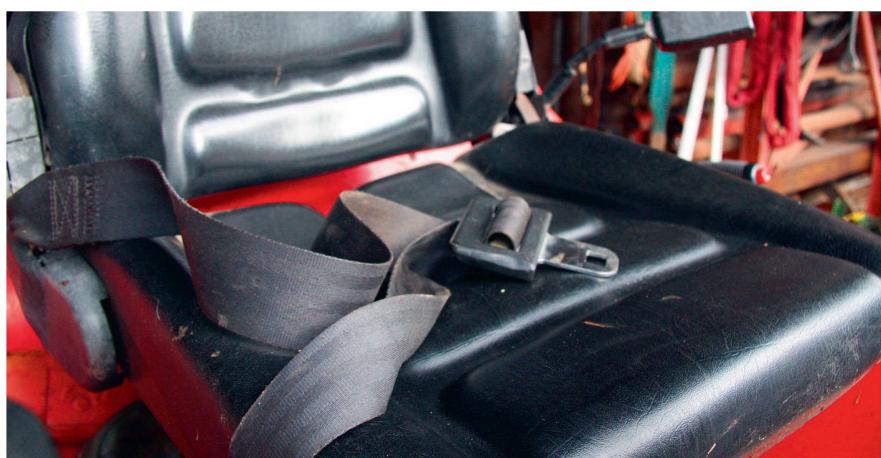
L'an passé, 46 accidents mortels ont été recensés en agriculture. Ce nombre bien trop élevé, survenu après une période de constante baisse, a eu l'effet d'un électrochoc. Ceci d'autant plus que 24 de ces accidents impliquaient des véhicules à moteurs et 16 d'entre eux étaient liés à des renversements. Cette recrudescence de drames a incité l'Union suisse des paysans (USP) à constituer un groupe de travail réunissant des représentants des organisations concernées, dont l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA). Ce groupe cherche à établir des mesures contribuant à réduire le nombre de victimes.



Le danger guette partout

Les véhicules agricoles, en particulier les tracteurs, présentent un risque important de se renverser. Dans un tel cas, le conducteur a de bonnes chances de survivre s'il est correctement attaché. Les ceintures de sécurité n'étant toutefois obligatoires sur les véhicules agricoles neufs que depuis le 1^{er} janvier 2018, elles sont souvent absentes s'ils sont plus anciens.

Cela ne suffit pas d'installer des ceintures de sécurité ! Encore faut-il les boucler sur la voie publique, dans le respect des prescriptions légales. Les exceptions admises à l'article 3a de l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR) concernent les courses sur des chemins ruraux, des chemins forestiers, à une vitesse de moins de 25 km/h, et les manœuvres à l'allure du pas. Sur la base de la loi sur l'assurance-accidents (LAA), tous les tracteurs et transporteurs d'exploitations pourvus de personnel salarié extrafamilial sont à équiper d'arceaux et de ceintures de sécurité. Hors des voies publiques, l'employeur peut fixer lui-même les règles relatives au port de la ceinture.



Les ceintures munies de rétracteurs ALR maintiennent fermement les passagers en place.

Photos: SPAA

Post-équipement possible

Le chauffeur de véhicules agricoles a intérêt à les équiper d'arceaux et de ceintures de sécurité convenant à la conduite sur

route et dans les champs. Sont inclus dans la catégorie des véhicules agricoles: les tracteurs, les transporters, les faucheuses à deux essieux. Le post-équipement de véhicules plus anciens est vivement recommandé. Pour ce faire, l'état du siège du conducteur doit être examiné scrupuleusement. Les sièges récents, outre leur plus belle apparence, amortissent mieux les chocs et les vibrations. Plus ergonomiques, ils ménagent les disques intervertébraux, permettant d'éviter les maux de dos. Ils sont montés avec des ceintures de sécurité adaptées ou munis de point de montage permettant de les installer. Les systèmes décrits ci-dessous et évalués par le SPAA sont actuellement disponibles sur le marché.

Ceinture à rétracteur ALR

Les rétracteurs ALR, acronyme du terme anglais *automatic locking retractor*, traduit rétracteur à verrouillage automatique en français, sont des enrouleurs automatiques qui se bloquent dès que la ceinture est crochée. Ils peuvent être installés indépendamment de l'angle de montage. Lors de la fixation, la sangle est complètement étirée une fois, puis fixée à la longueur souhaitée. Cette position offre une protection optimale et ne peut être libérée que lorsque la sangle est entièrement enroulée. Cependant, avec ce système, il arrive que la ceinture ne soit pas assez longue lorsque le conducteur se tourne vers l'arrière pour effectuer une manœuvre en marche arrière, et de ce fait l'empêche de se retourner correctement. Les rétracteurs ALR constituent une solution optimale pour les personnes circulant à l'écart du trafic routier.

Ceinture à rétracteur ELR

Les rétracteurs ELR, de l'anglais *emergency locking retractor*, ou rétracteur à verrouillage d'urgence en français, offrent une symbiose éprouvée, hautement technologique, entre la sécurité et le confort. Il s'agit d'enrouleurs automatiques comportant deux mécanismes de blocage distincts, indépendants en cas de danger. Ils se bloquent lorsque le véhicule subit une décélération entraînant un choc sur la ceinture et/ou grâce à un capteur d'angle lors du basculement du véhicule. Comme il comporte un capteur angulaire, l'enrouleur doit être monté selon l'angle prescrit par le constructeur. Les rétracteurs ELR offrent ainsi une protection sûre lors d'un renversement. Il faut toutefois s'assurer que le capteur d'angle n'empêche pas le bouclage de la ceinture sur un terrain en pente.

Ceinture de sécurité statique

La ceinture statique est le système de retenue le plus simple. La longueur nécessaire se règle manuellement par le conducteur lorsqu'il s'attache. Si le véhicule est utilisé par plusieurs personnes, la longueur doit être réajustée à chaque changement de conducteur. Cela occasionne une perte de temps de quelques secondes rendant ce système peu pratique pour un usage quotidien.

Point de fixation

La meilleure ceinture de sécurité est inutile si elle n'est pas correctement fixée. Le siège doit être muni des trous nécessaires et monté sur un support capable d'absorber les efforts produits en cas d'accident. Les alésages pour la mise en place des ceintures sont déjà présents sur les sièges les plus récents. Les ceintures de sécurité peuvent être montées sur les sièges par l'agriculteur lui-même lorsqu'ils sont fixés sur un support approprié. Attention aux supports des sièges de transporters ou de chariots élévateurs qui n'ont pas toujours la résistance nécessaire et qui doivent être montés par un spécialiste. ■



**Optimisez
vos coûts de
mécanisation**

**Locations
Réservations
Plannings
Décomptes**



www.farmx.ch

**Ne payez que si vous encaissez!
Gratuit pour les simples locataires**

Partenaires



Soutiens



Schweizer Bauernverband
Union Suisse des Agriculteurs
Unione Svizzera dei Contadini

